



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,
Mougins et Théoule/Mer

Enquête publique relative à la DIG d'entretien des vallons des Gabres et du Devens

-

Réponse de la CACPL au procès-verbal de synthèse

Décembre 2023



SOMMAIRE

- I. Résultats qualitatifs des observations du public..... 2
- II. Réponses de la CACPL par thématique 2
 - 1. Thème 1 - TRAVAUX - (42%) : 2
 - 2. Thème 2 - NUISANCES - (35%) : 4
 - 3. Thème 3 - INFORMATION - (23%) : 5

Date	Modif par	Résumé
19/12/2023	Antoine GAZULL	V1 vérifiée en interne



I. Résultats qualitatifs des observations du public

THEMES & SOUS-THEMES		%	Nb Occurrences	REFERENCES des OBSERVATIONS				
Thème 1 - TRAVAUX		42%	13					
1.1	Travaux réalisés depuis 2013 inadaptés ou aggravants	38%	5	OC-1.2	OC-1.3	OC-3.1	OC-3.2	OR-1
1.2	Demandes de travaux (clapet anti-retour, désensablement, avancées, émissaires ...)	31%	4	OR-1	OC-1.1	OC-1.2	OR-4	
1.3	Travaux d'entretien privés	15%	2	OR-1	OC-3.2			
1.4	Vétusté des réseaux (150 ans)	8%	1	OR-4				
1.5	Demande de contrôles	8%	1	OR-4				
Thème 2 - NUISANCES		35%	11					
2.1	Exutoire en mer dysfonctionnement	36%	4	OR-2	OR-4	OC-1.1	OC-1.2	
2.2	Refoulements - Remontées d'eau	27%	3	OR-1	OR-3	OC-1.1		
2.3	Inondations	18%	2	OR-1	OC-1.1			
2.4	Eaux stagnantes - moustiques tigres	9%	1	OC-1.1				
2.5	Obstruction / évacuation de l'eau en mer	9%	1	OC-1.1				
Thème 3 - INFORMATION		23%	7					
3.1	Demande d'information du maire / Travaux	71%	5	OR-4	OC-1.2	OC-1.3	OC-2	OC-3.1
3.2	Lisibilité des cartes	14%	1	OR-4				
3.3	Dispositif de sécurité / inondations	14%	1	OC-1.1				
Nombre total d'occurrences			31					
Avis exprimés sur le projet			5					
	Favorables	100%	5	OR-5	OR-6	OR-7	OR-8	OC-4
	Défavorables	0%	0					

II. Réponses de la CACPL par thématique

Pour faciliter la lecture des réponses aux avis, le commissaire enquêteur a regroupé et résumé les remarques par thématique comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Les réponses sont donc directement imbriquées au document émis par le commissaire enquêteur **en violet**.

1. Thème 1 - TRAVAUX - (42%) :

Les contributions enregistrées sur le registre de l'enquête ont porté principalement sur :

- Les travaux réalisés depuis 2013 - (38% du thème 1), se rapportent essentiellement à l'exutoire des eaux pluviales des vallons directement sur la plage du Midi du secteur de la Bocca. Cette problématique est rappelée à de nombreuses reprises dans les observations et courriels documentés par les annexes photographiques (annexe n°1 du PVS) par les représentants du Syndicat d'Initiative et de Défense de la Bocca (SID).

Le SID rappelle dans ses dires que la simultanéité des effets cumulés, des coups de mer concomitants avec le ruissellement des eaux pluviales collectées dans les vallons du Devens et des Gabres sur la ville de Cannes, rendent les ouvrages réalisés sur l'embouchure par des vannes à guillotines, inadaptés et aggravants.



Si les vannes à guillotines sont efficaces pour la rétention du sable, elles constituent en revanche un obstacle ou embâcle artificiel dans le cas d'afflux d'eaux pluviales, lors des fortes précipitations et coups de mer simultanés.

Ce dispositif constitue pour le SID l'origine d'une aggravation des inondations dans le secteur de la Bocca, ainsi que des nuisances générées par la stagnation des eaux en rétention dans le canal en amont du barrage de sable.

La CACPL a installé les martelières (ci-dessus nommées « vannes à guillotines ») afin de réduire l'apport de sable au niveau de l'exutoire du vallon et ainsi limiter son obstruction.

De plus, la CACPL a mis en place une procédure préalable aux épisodes pluvieux, qui prévoit de lever ces martelières afin d'assurer l'évacuation des écoulements du Devens en mer.

Par ailleurs, en cas de besoin, la CACPL engage des travaux pour rétablir l'écoulement de l'exutoire en supprimant le bouchon sableux.

En outre, la CACPL rappelle que les dimensions du vallon du Devens à l'exutoire sont suffisantes (entre l'ouvrage de la SNCF et l'exutoire en mer). En revanche, les dimensions du vallon en amont sont limitées et impliquent des risques de débordements.

- Les demandes de travaux - (31% du thème 1), se rapportent également à l'exutoire des eaux pluviales des vallons directement sur la plage du Midi du secteur de la Bocca.

Les demandes de travaux des contributions du public se rapportent dans le cadre des dépenses d'entretien au désensablement dont la fréquence n'est pas précisée.

Cette demande n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. Néanmoins, des passages préventifs sont effectués régulièrement sur les exutoires des vallons du territoire. Les actions de désensablement ne nécessitent pas de planification et sont effectuées selon le besoin.

D'autre part, une demande concerne la pose d'un clapet anti-retour dont la pertinence devra être précisée.

Cette demande n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. Néanmoins, la mise en place d'un clapet anti-retour par un particulier n'est possible que sur le réseau privé dont il est propriétaire. Voir le complément de réponse apporté concernant les diagnostics de vulnérabilité et les travaux de protection chez les particuliers ci-après.

La demande de réalisation d'avancées ou d'émissaires dont les études et les investissements sont proposés depuis de nombreuses années par le SID.

Une réponse sur la pertinence de ce dispositif d'atténuation importante du risque inondation est demandée par le SID.

Cette demande n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. Néanmoins, la stratégie de l'Etat tend à restreindre les constructions sur le domaine public maritime voire à supprimer les constructions existantes. Ainsi, le prolongement des exutoires par des émissaires en mer ne semble pas être une solution à privilégier.

Par ailleurs, en complément des contributions du public sur le thème des travaux :



- deux observations du public rappellent les interventions privées et préventives d'entretien des grilles d'évacuation des eaux pluviales, par l'enlèvement des feuilles (OR-1) ;

Cette observation n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. Néanmoins, avant chaque épisode pluvieux intense, les services de la ville vérifient l'entretien des grilles pluviales situées en partie publique.

- la vétusté des réseaux existants de plus de 150 ans est rappelée par le SID, sans plus de précisions sur sa localisation dans le secteur de la Bocca ;

Cette observation n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. Néanmoins, un schéma directeur d'eaux pluviales est en cours de réalisation et permettra d'établir un programme de travaux recensant les réseaux publics d'eaux pluviales devant être renouvelés.

- la demande de contrôles rappelée et justifiée par le SID, sur l'exutoire au niveau des vannes à guillotines sur la plage du Midi du secteur de la Bocca.

En prévision d'un épisode pluvieux, une inspection de l'exutoire est prévue avec notamment la levée des vannes martelières et l'enlèvement du bouchon sableux, le cas échéant, afin d'assurer l'évacuation des écoulements du Devens en mer.

2. Thème 2 - NUISANCES - (35%) :

Les contributions enregistrées sur le registre de l'enquête ont porté principalement sur :

- Le dysfonctionnement de l'exutoire en mer - (36% du thème 2), constitue selon les dires et annexes photographiques du SID l'origine principale des nuisances consécutives aux inondations, par l'ensablement de l'exutoire.

La CACPL a installé les martelières (ci-dessus nommées « vannes à guillotines ») afin de réduire l'apport de sable au niveau de l'exutoire du vallon et ainsi limiter son obstruction.

De plus, la CACPL a mis en place une procédure préalable aux épisodes pluvieux, qui prévoit de lever ces martelières afin d'assurer l'évacuation des écoulements du Devens en mer.

Par ailleurs, en cas de besoin, la CACPL engage des travaux pour rétablir l'écoulement de l'exutoire en supprimant le bouchon sableux.

En outre, la CACPL rappelle que les dimensions du vallon du Devens à l'exutoire sont suffisantes (entre l'ouvrage de la SNCF et l'exutoire en mer). En revanche, les dimensions du vallon en amont sont limitées et impliquent des risques de débordements.

- Les refoulements au droit des regards d'assainissement, les remontées par les réseaux d'eaux pluviales, notamment dans les garages souterrains jusqu'au niveaux supérieur sont rappelés (27% du thème 2) constituent les nuisances directement consécutives aux inondations.

Cette observation n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique puisque le périmètre de la DIG d'entretien des vallons ne concerne pas l'entretien du réseau d'eaux pluviales. Néanmoins, certains garages, notamment souterrains, sont situés en dessous de la ligne d'eaux des vallons. Aussi, lors des crues, ces derniers sont particulièrement vulnérables face aux débordements des vallons. En revanche, l'Agglomération Cannes Lérins a ainsi mis en place, pour protéger les personnes et les biens,



un dispositif permettant, à chaque propriétaire privé, de réaliser, à titre gracieux, un diagnostic de vulnérabilité du bâti. L'objectif de ce diagnostic est d'analyser l'exposition au risque inondation du logement et/ou local et de proposer des mesures techniques concrètes et organisationnelles adaptées (barrières étanches amovibles, occultation d'aérations, réflexes à adopter en période d'alerte...). De plus, l'agglomération Cannes Lérins a mandaté un bureau d'études spécialisé pour réaliser un accompagnement de chaque propriétaire dans l'élaboration du dossier de demande de subvention afin d'obtenir des financements pour la réalisation de ses travaux.

- Autres nuisances signalées aux conséquences des inondations et de la stagnation des eaux, le développement des moustiques tigrés.

Cette observation n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique.

- L'obstruction de l'évacuation du ruissellement des eaux pluviales collectées dans les vallons en amont de l'embouchure sur le littoral, constitue l'origine principale des inondations, constatée par le SID dans le secteur de la Bocca.

La problématique du ruissellement n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique.

3. Thème 3 - INFORMATION - (23%) :

- Demande d'information du maire par rapport aux travaux proposés par le SID - (71% du thème 3) : Cette problématique est largement rappelée par le Syndicat d'initiative et de Défense de la Bocca, au travers de lettres et de comptes-rendus documentés par des photos. +

Les propositions d'études d'une avancée en mer ou d'un émissaire semblable à ceux réalisés à proximité, notamment l'avancée de la Maire, n'ont pas encore trouvé la réponse que réclame le SID à concrétiser par échange ou une réponse de Monsieur le Maire de la ville de Cannes ou de la CACPL.

Cette demande n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique. Néanmoins, la stratégie de l'Etat tend à restreindre les constructions sur le domaine public maritime voire à supprimer les constructions existantes. Ainsi, le prolongement des exutoires par des émissaires en mer ne semble pas être une solution à privilégier.

- Lisibilité des cartes - (14% du thème 3) : La difficulté de localisation sur les cartes des vallons du Devens et des Gabres du dossier de DIG (p. 10 à p. 14) a été rappelée au commissaire enquêteur par le SID. En effet sans l'indication des axes ou de points remarquables dans ce secteur de la ville de Cannes la Bocca, les indications ne sont pas exploitables.

Difficulté constatée par le commissaire enquêteur durant sa visite de reconnaissance in situ 12 novembre 2023, relative à l'affichage et au constat physique des sections ouvertes du vallons du Devens et de son exutoire en mer sur la plage du Midi.

Les cartographies seront reprises afin de préciser le nom des rues pour améliorer la géolocalisation de chacun.

- Les dispositifs de sécurité par rapport aux inondations- (14% du thème 3) : Le seul dispositif de sécurité relevé dans les observations du public, concerne l'interdiction d'accès aux parkings souterrains d'un immeuble par une grille cadennassée.



Cette remarque n'entre pas dans le cadre de la présente enquête publique.

Avis exprimés sur le projet de renouvellement de DIG d'entretien pluriannuel des vallons du Devens et des Gabres :

Cinq avis favorables du public sont clairement exprimés sur le dossier de l'enquête publique.